



**Intersyndicale Darty Grand Est à l'attention de Monsieur Vincent Gufflet,
directeur Opérations & Service FNAC DARTY**

Monsieur, le 25 mai 2021 les membres du Comité Social et Economique de Darty Grand Est envoyaient un courrier au Président du CSE afin de convoquer une réunion extraordinaire au sujet du « projet » de renfort des techniciens DGE vers DIF, mais peut-on parler de projet quand, depuis plusieurs semaines, des salariés de notre filiale y travaillent déjà ?

Le 26 mai cette réunion a eu lieu et nous avons enfin pu prendre connaissance du contenu.

Ce courrier n'a pas pour vocation à débattre des modalités de ce déploiement mais bien de la façon dont ce dossier a été traité.

A défaut de considérer les représentants du personnel, la loi vous oblige néanmoins à certaines obligations car, dans le cas d'un changement du contrat et des conditions de travail, l'entreprise a l'obligation d'informer le CSE.

L'article L8241-2 du Code du travail concernant le prêt de main-d'œuvre oblige l'employeur, entre autres, à rédiger une convention de mise à disposition et induit, à minima, une information aux membres du CSE.

Aucune de ces deux obligations n'a été remplie.

Les instances représentatives du personnel, ne peuvent, ne doivent, en aucun cas être mis au courant de ce qui se passe dans l'entreprise par ceux qu'elles sont censées représenter !! C'est une aberration éthique et un manquement au Droit tout simplement.

Nous souhaitons donc vivement que ce genre de pratique ne se répète pas à l'avenir, nous saurons, cette fois encore, accompagner l'entreprise dans une démarche de rattrapage qui n'aurait jamais du avoir lieu si vous aviez pris la peine de nous considérer comme les partenaires que nous sommes.

